

Bilan d'activités

Commission éthique et transparence

Informations générales

Présentation

La commission éthique et transparence de la Ville de Nantes est « la garante de la tenue de l'ensemble des engagements en matière d'éthique et de transparence » (art. 5 de la charte de déontologie des élus municipaux, disponible sur : <https://metropole.nantes.fr/charte-elus-municipaux>).

Cadre de travail

La commission éthique et transparence se réunit au moins 3 fois par an. Elle choisit elle-même son programme de travail et le communique au Conseil municipal. Chaque fin d'année, un bilan d'activités est présenté en Conseil municipal et rendu ensuite disponible sur le site de la charte de déontologie des élus municipaux.

Par ailleurs, « tous ses avis et ses recommandations seront pris à la majorité simple et seront rendus publics sur le site internet de la collectivité » (art. 5), là aussi sur la page de la charte de déontologie des élus municipaux.

Composition

La commission éthique et transparence de la Ville de Nantes est composée « de 5 élus désignés par le Conseil municipal dont 3 élus de la majorité et 2 élus de la minorité, et de 5 citoyens tirés au sort » (art. 5, *ibid*). À cela s'ajoutent 5 citoyens suppléants et 10 citoyens réservistes, tirés au sort pour garantir la continuité des travaux de la commission en cas d'absence ou de démission des membres titulaires.

- **Les élus**

Sophie VAN GOETHEM, *conseillère municipale et Présidente de la commission éthique et transparence*

Mahaut BERTU, *6e adjointe à la maire de Nantes, déléguée à l'égalité, ville non sexiste, lutte contre les discriminations et vie associative*

Catherine BASSANI, *16e adjoint à la maire de Nantes, déléguée aux budgets participatifs et bureau des projets*

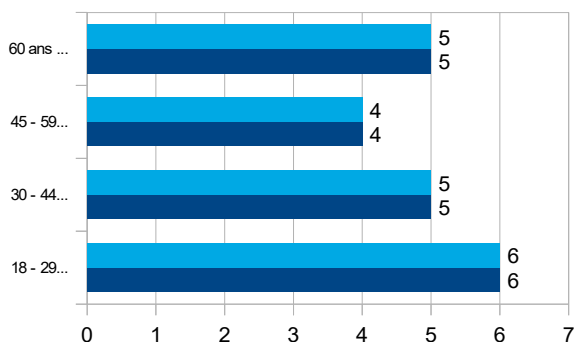
Pauline LANGLOIS, *26e adjointe à la maire de Nantes, déléguée à la jeunesse et adolescence*

Erwan HUCHET, *conseiller municipal*

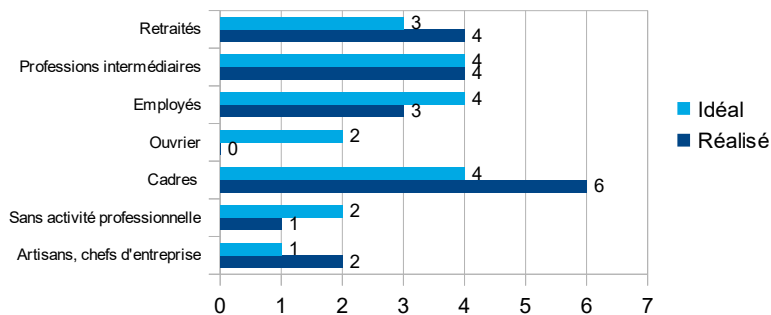
- **Les citoyens**

Le panel de 20 citoyens respecte strictement le critère de parité et prends en compte les critères suivants : diversité, catégories d'âges et socio-professionnelles (voir ci-dessous). Ces critères, et l'ensemble de la démarche de recrutement, de traitement des données, de sélection et de tirage au sort a été placée sous contrôle d'huissier et renseigné dans le formulaire de candidature.

Répartition idéale et réalisée des classes d'âge



Répartition idéale et réalisée des catégories socio-professionnelle



Par ailleurs, 9 des 20 citoyens membres de la commission ont candidaté suite à la réception d'un courrier. Ces courriers d'invitations avaient été envoyés à 1000 nantais tirés au sort parmi les listes électorales. Cette démarche avait été mise en place en complément des canaux d'informations classiques (presse, réseaux sociaux, relais associatifs, etc.) dans une démarche d'*aller-vers*.

Quelques dates



Autres chiffres clés

5 réunions

ont eut lieu durant cette première année de travaux. Des séances dédiées :

- à l'**installation de la commission**, en présence de l'ensemble des citoyens et élus, afin de présenter le cadre de travail et de proposer une formation à l'éthique et à la déontologie.
- au vote d'un **programme de travail** pour l'année à venir
- à l'**évaluation des politiques publiques** (art. 6 de la charte de déontologie des élus)
- au **dialogue citoyen** (art. 6 de la charte de déontologie des élus)
- au **bilan d'activité** de la commission

Le programme de travail voté en janvier prévoyait également l'étude de l'engagement portant sur la **gestion et prévention des risques de conflits d'intérêts** (art. 1 de la charte de déontologie des élus). Cependant, ce sujet sera porté à la connaissance des membres de la commission en 2023, à la suite d'un travail spécifique consacré à la rédaction des avis.

2 élus thématiques

Invités pour échanger sur les volontés politiques qui soutiennent ces engagements :

- **Pascal BOLO**, 7e adjoint délégué à la sécurité, tranquillité publique, finances, évaluation des politiques publiques
- **Bassem ASSEH**, 1er adjoint délégué à la proximité, au dialogue citoyen, à la politique de la ville, au monde économique et emploi

3 directions mobilisées

La **Direction du Secrétariat Général** pour l'animation et le support au travail de la commission

La **Direction Générale du Dialogue et de la Transformation de l'Action Publique** et la **Direction Générale Citoyennetés et Territoires Solidaires** pour rendre compte de la mise en œuvre des engagements mis au programme de travail de la commission.

1 avis

Rendu public sur la page internet de la charte de déontologie des élus municipaux

Les éléments saillants de cette année

Les éléments ci-dessous sont proposés par les membres de la commission suite à une séance de travail collectif dédiée au bilan et s'appuyant sur le vécu des membres et leur ressenti à la suite de cette première année de travaux.

La présence des membres en réunion est sujet à interrogations :

côté élus : est-ce qu'il faudrait envisager un système de suppléance pour garantir la présence des élus ?

côté citoyen : est-ce que les absences – souvent « de dernière minute » donc difficile à remplacer – sont dues à un désengagement, même relatif ?

Il est proposé d'organiser un temps en janvier avec l'ensemble des membres citoyens et élus pour redynamiser le collectif et refixer ensemble le cadre de travail, l'engagement et le calendrier des séances pour la prochaine année.

Le rôle et les objectifs de la commission sont essentiels à sa légitimité. À la suite des séances de travail, plusieurs constats et demandes sont portées par les membres de la commission qui souhaitent :

- avoir davantage d'éléments factuels (données chiffrées)
- en savoir davantage sur leur droit d'interpellation et la manière dont ils peuvent en faire usage
- que les élus et les services adoptent un vocabulaire plus adapté afin d'être bien compris de toutes et tous,
- que le lien entre les résultats de la mise en œuvre des engagements et les objectifs visés par ces engagements soit plus explicite et clairement posé,
- qu'il y ait un travail supplémentaire auprès des membres pour mieux intégrer et faire comprendre la méthode et les objectifs de la commission.

Le programme de travail qui a été défini par la commission en janvier conformément à la charte de déontologie s'est penché sur des engagements dont la mise en œuvre est très riche et nécessite des explications longues pour permettre aux citoyens et aux élus d'être suffisamment informés et de produire un avis.

Pour les membres, il a été difficile de s'approprier le rôle de la commission et de comprendre ce qu'on attendait d'eux en partant de ces engagements. Le temps collectif prévu en janvier sera l'occasion de questionner collectivement ce programme, et de choisir les prochains engagements.

Les membres de la commission ont par ailleurs demandé plus de temps pour la rédaction des avis et l'organisation de séances supplémentaires dédiées à la mise en place d'ateliers. Les avis sur les engagements en lien avec l'*évaluation participative des politiques publiques* et le *dialogue citoyen* feront donc l'objet de séances spécifiques pour reprendre les éléments exposés cette année et construire un avis.

Avis

Nature	N°	Sujet	Art.	Date	Intervenant(s)	Présidence
Avis	1	Désignation du déontologue	5	10/01/22	M. GRANGER Nicolas (déontologue)	Mme Sophie VAN GOETHEM

Avis n°2022/1 du 10 janvier 2022

Désignation d'un déontologue commun aux deux collectivités (art. 5 : Renforcer l'engagement collectif des élus en faveur de l'éthique et de la transparence)

Les membres de la commission éthique et transparence de la Ville de Nantes constatent de manière unanime que l'engagement relatif à la désignation d'un déontologue commun aux deux collectivités (art. 5) a été tenu et mis en œuvre.

La majorité des membres de la commission éthique et transparence de la Ville de Nantes exprime le regret de ne pas avoir été consulté ni mobilisé durant ce processus de désignation.

Réponse de la Ville de Nantes

En conformité avec les engagements pris par la charte de déontologie des élus nantais votée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 9 octobre 2020, c'est bien la commission éthique et transparence de Nantes Métropole qui a été mobilisée pour contribuer au recrutement du déontologue. En effet, l'article 5 énonce clairement : « Dans sa formation métropolitaine, elle [la commission éthique et transparence] proposera à la Maire-Présidente une liste de 3 noms priorisés au maximum parmi lesquels sera choisi le ou la déontologue, cette fonction étant mutualisée entre la Ville et la Métropole ».

Par ailleurs, la commission métropolitaine est composée pour moitié de citoyens et citoyennes nantais auxquels s'ajoutent 5 élus nantais garantissant ainsi la représentation et la participation de Nantes au processus de désignation du déontologue.